

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015

Présents: M.WEISS Maurice - Mme SOUBEYRAND Laura - M.VILLEMAGNE Michel - Mme MOREL Brigitte - Mme VINDRIEUX Cécile - M.MARCAILLOU Patrick - Mme VAREILLE Nadège - M.GAUTHIER-LAFAYE Jean - Mme ARSAC Brigitte - M.GAUTHIER Christophe - M.CHANTRE Éric - Mme PONTON Carine - Mme BERTRAND Céline - M.LESCAILLE Bernard - M.JOUVE Henry.

Absents : M.BOUIX Laurent – Mme CROZE Blandine (donne pouvoir à Mme BERTRAND Céline) – M.CHANTRE Thierry - Mme DUFAUD Caroline – M.GUILHOT Yoann - Mme SINZ Marie Jeanne – Mme TEYSSIER Marie Pierre (donne pouvoir à M.JOUVE Henry) – M.DESBOS Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme SOUBEYRAND Laura.

M.WEISS revient sur les événements de ce début d'année et l'impact de ces derniers sur le débat concernant la laïcité.

Il précise que toutes réflexions sur ce sujet peuvent être transmises à l'Association des Maires de l'Ardèche qui les relaiera au niveau national.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2014.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 est adopté.

2) Organisation d'un service instruction ADS « autorisation droit des sols » – Rapport de M.WEISS.

M.WEISS informe les membres de l'assemblée délibérante qu'à la suite de l'adoption de la loi ALUR, la mise à disposition gratuite de la Direction Départementale des Territoires pour l'instruction des autorisations d'urbanisme prendra fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les communes ayant un document d'urbanisme et membres d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Considérant la nécessité pour la commune de Saint-Agrève de bénéficier d'un service instructeur,

Considérant qu'au vu du nombre d'autorisations délivrées, un service mutualisé géré par la Communauté de Communes Val'Eyrieux serait judicieux,

Considérant la proposition d'une convention de transition avec la DDT,

M. le Maire propose d'adhérer au service mutualisé relatif à l'instruction ADS au sein de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\*APPROUVE l'exposé de M. le Maire.

\*APPROUVE l'adhésion de la commune au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme géré par la communauté de communes.

- \*AUTORISE le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'adhésion à ce service
- \*MANDATE le Maire pour accomplir toute formalité utile à l'exécution des présentes.

Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

### 3) Convention de partenariat avec le CNFPT – Rapport de M.WEISS.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la délégation Rhône-Alpes Grenoble du CNFPT a augmenté et diversifié ses actions de formation donnant lieu à contribution des collectivités hors cotisation. La législation exige que les échanges de prestations avec contrepartie financière réalisés entre organismes publics donnent lieu à passation de convention.

Les actions visées par la convention sont de deux natures :

- \*d'une part, les actions collectives organisées à la demande de la collectivité, dénommées actions intra ou union de collectivité

- \*et d'autre part, des participations individuelles sur des formations payantes ouvertes à toutes les collectivités.

Il propose à l'assemblée délibérante d'approuver la convention de partenariat sur les actions de formation avec le CNFPT et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré:

- \*APPROUVE la conclusion de la convention de partenariat relative à des actions de formation entre le CNFPT et la commune.

- \*Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

### 4) Modification du tableau des emplois – Rapport de M.WEISS.

#### CAE de 20 heures hebdomadaires à la crèche

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent avait été recruté en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) au service de la crèche. Compte tenu des effectifs, il est proposé de reconduire un emploi aidé dans les mêmes conditions pour une période de 12 mois.

Le conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

- \*APPROUVE la création d'un emploi aidé (CAE) pour une période de 12 mois au service de la crèche

- \*PRECISE que ce contrat débutera à compter du 10 février 2015.

- \*AJOUTE que le volume hebdomadaire sera de 20 heures

- \*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

#### Création d'un poste d'Adjoint Technique de première classe

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

- VU le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de

rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,  
 - VU le décret n°1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant la manière de servir d'un agent, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de première classe d'une durée hebdomadaire de 30 heures 30, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- \*D'ACCEDER à la proposition de Monsieur le Maire
- \*DE CREER à compter du 1er février 2015 un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe, échelle 4 de rémunération, de 30 heures 30 hebdomadaires, l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- \*DE COMPLETER en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité
- \*LES CREDITS nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune,

Le Conseil Municipal précise que le poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe sera supprimé ultérieurement après l'avancement de l'agent.

Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

5) Dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour les aménagements des immeubles accueillant le centre de loisirs, l'espace jeune et l'école départementale de musique – Rapport de M.WEISS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Sous-Préfecture de Tournon afin d'obtenir une aide financière au titre de la DETR 2015 concernant l'aménagement des immeubles accueillant le centre de loisirs, l'espace jeune, l'école départementale de musique ainsi que l'accessibilité à ces derniers.

Les travaux concernés par ce dossier de DETR ont pour finalité l'aménagement intégral des deux immeubles se jouxtant afin de permettre d'accueillir dans un même lieu, le centre de loisirs, l'espace jeune et l'école départementale de musique.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré:

Nature des travaux	Montants Estimés HT	Nature des recettes	Montants
Travaux centre de loisirs	191 800,00	CAF (espace jeune)	32 742,00
Travaux espace jeune	51 100,00	Centre Socioculturel (fonds de concours)	15 000,00
Travaux école de musique	164 600,00	DETR	300 000,00
Travaux accessibilité du bâtiment	127 034,50	Réserve parlementaire	8 000,00
Travaux communs	172 050,00	Conseil Général	200 000,00
Maîtrise d'œuvre	69 658,45	Commune autofinancement	150 000,00
Bureau de contrôle	10 448,77	Commune emprunt relais	158 731,51
Mission CSPS	6 965,85	Commune emprunt	87 915,56
<b>TOTAL HT</b>	<b>793 657,56</b>	<b>TOTAL de l'opération</b>	<b>952 389,08</b>
<b>TVA</b>	<b>158 731,51</b>		
<b>MONTANT TTC</b>	<b>952 389,08</b>		

\*APPROUVE l'opération d'aménagement des immeubles accueillant le centre de loisirs, l'espace jeune, l'école départementale de musique ainsi que l'accessibilité à ces derniers.

\*ADOpte le plan de financement suivant:

\* SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

\* AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

6) Demande d'une subvention auprès de la CAF pour l'aménagement du centre de loisirs dans le bâtiment du centre socioculturel – Rapport de M.WEISS.

M.WEISS informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Saint-Agrève peut bénéficier d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aménagement du centre de loisirs.

Il précise qu'en juin 2014, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) service jeunesse ainsi que la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont demandé à la collectivité de revoir l'accueil du centre de loisirs situé dans le bâtiment du centre socioculturel présentant des problèmes de sécurité liés à la vétusté des locaux.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit:

Nature des travaux	Montants Estimés HT	Nature des recettes	Montants
Travaux centre de loisirs	140 900,00	CAF (40%)	63 405,00
Maîtrise d'œuvre	14 090,00	Commune autofinancement	50 000,00
Bureau de contrôle	2 113,50	Commune emprunt relais	31 702,50
Mission CSPPS	1 409,00	Commune emprunt	45 107,50
<b>TOTAL HT</b>	<b>158 512,50</b>	<b>TOTAL de l'opération</b>	<b>190 215,00</b>
<b>TVA</b>	<b>31 702,50</b>		
<b>MONTANT TTC</b>	<b>190 215,00</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\* APPROUVE l'aménagement du centre de loisirs situé au 1er et 2<sup>nd</sup> étage de l'immeuble du centre socioculturel ainsi que les travaux afférents.

\* SOLLICITE l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

7) Chaufferie bois : propositions d'avenants en moins-value avec l'entreprise EGBTP PEYRARD – Rapport de M.GAUTHIER.

#### **Avenant avec l'entreprise EGBTP PEYRARD Lot 1 Génie civil Terrassement VRD**

M.GAUTHIER informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de la chaufferie bois une adaptation des travaux confiés à l'entreprise EGBTP PEYRARD est devenue nécessaire.

Ces travaux concernent la non réalisation du point 1.1.4 terrassement au BRH et du point 1.3.7 logette de comptage EDF pour un montant de – 175,75 euros HT .

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré:

\*ACCEPTTE l'avenant n°3 au lot n°1 génie civil terrassement VRD avec l'entreprise EGBTP PEYRARD

\*PRECISE que le montant en moins-value de cet avenant est de 175,75 euros HT

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

**Avenant avec l'entreprise EGBTP PEYRARD Lot 2 Gros œuvre**

M.GAUTHIER informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de la chaufferie bois une adaptation des travaux confiés à l'entreprise EGBTP PEYRARD est devenue nécessaire.

Ces travaux concernent la non réalisation du point 2.9.3 siphon de sol inox et du point 2.9.5 réseau EU EV sous dallage pour un montant de – 1 052,55 euros HT .

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré:

\*ACCEPTE l'avenant n°4 au lot n°2 gros œuvre avec l'entreprise EGBTP PEYRARD

\*PRECISE que le montant en moins-value de cet avenant est de 1 052,55 euros HT

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

8) Avenant n°1 à la convention d'avance du budget commune au budget annexe chaufferie bois et réseau de chaleur – Rapport de M.VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 25 avril 2013 l'assemblée délibérante avait approuvé une convention d'avance du budget commune au budget annexe de la chaufferie bois et réseau de chaleur.

Il précise que le montant de l'avance était de 225 000 euros, remboursable annuellement sans intérêt au 1 octobre de chaque année sur une période de 15 ans.

La première échéance du remboursement devait intervenir le 1er octobre 2014, cependant compte tenu des difficultés rencontrées pour l'achèvement des travaux et définir la tarification définitive ce remboursement n'aurait pu être effectué sans déséquilibrer le budget annexe.

Il propose de conclure un avenant n°1 à cette convention en précisant que la première échéance du remboursement de l'avance interviendra le 1er octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\*APPROUVE l'avenant n°1 à la convention tel que présenté.

\*PRECISE que le Conseil d'Exploitation sera saisi de cette question

\*AUTORISE le Maire à le signer.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

9) Informations concernant les décisions prises par le maire - Rapport de M. VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE présente la décision prise par le Maire depuis la dernière réunion dans le cadre de délégations que l'assemblée délibérante lui a consenties.

En matière de remboursements d'assurance, suite au sinistre du 20 juillet 2014 ayant entraîné de nombreux dommages électriques, la commune vient de recevoir un chèque de 35 260,00

euros.

Après la réalisation de l'ensemble des travaux, une indemnité différée d'un montant de 2 888 euros sera versée à la collectivité par notre compagnie d'assurance ce qui soldera ce sinistre.

10) Liste des MAPA 2014 – Rapport de M.VILLEMAGNE.

M.VILLEMAGNE informe le Conseil Municipal que l'article 133 du Code des Marchés Publics prévoit la publication annuelle de la liste des marchés et de leurs attributaires.

La liste des marchés conclus au cours de l'année 2014 s'établit de la manière suivante:

Marchés de Travaux	Objet	Lot	Nom attributaire	CP	Accepté le
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	Marché complémentaire Relais de Services Publics	Unique	Entreprise LEXTRAIT et fils	07160	6/02/2014
	Marché pour le remplacement des régulations de sous stations	Unique	Entreprise SALLEE	26000	22/09/2014
De 90 000,00 à 4 999 999,99 € H.T.	Réhabilitation de la crèche municipale	Lot 1 Maçonnerie terrassement VRD	SAVEL	07140	25/04/2014
		Lot 2 Etanchéité zinguerie	SLEICO	42100	25/04/2014
		Lot 3 Menuiserie bois	BARD	07570	25/04/2014
		Lot 4 Plâtrerie	MAZET	07100	25/04/2014
		Lot 5 Electricité	VALLA	43400	25/04/2014
		Lot 6 Chauffage	SALLEE	26000	25/04/2014
		Lot 7 Plomberie sanitaire	SALLEE	26000	25/04/2014
		Lot 8 Revêtement de sols faïence	ZANUTTO	07320	25/04/2014
		Lot 9 Revêtement de sols souples collés	MAZET	07100	25/04/2014
		Lot 10 Revêtement de sols souples extérieurs	FROMENT	19200	25/04/2014
		Avenant lot 1 Maçonnerie terrassement VRD	SAVEL	07140	04/09/2014
		Avenant lot 5 Electricité	VALLA	43400	04/09/2014
		Avenant lot 10 Revêtement de sols souples extérieurs	FROMENT	19200	04/09/2014
Plus de 5 000 000 € H.T.	Réalisation d'un local de stockage des boues	Avenant lot 2 Etanchéité	SLEICO	42100	04/09/2014
		Unique	SAUR / SAVEL	69366	06/11/2014
Marchés de Fournitures	Objet	Lot	Nom attributaire	CP	Accepté le
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	Fourniture de bois déchiqueté pour la chaufferie	Unique	APEX BOIS	07360	12/06/2014
De 90 000,00 à 199 999,99 € H.T.					
Plus de 200 000 € H.T.					
Marchés de Services	Objet	Lot	Nom attributaire	CP	Accepté le
De 20 000 à 89 999,99 € H.T.	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Unique	SDEA	07003	05/06/2014
De 90 000,00 à 199 999,99 € H.T.					
Plus de 200 000 € H.T.					

11) Convention relative à la gestion du relais de services publics avec le centre socioculturel – Rapport de M.GAUTHIER-LAFAYE.

M.GAUTHIER-LAFAYE rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa dernière séance l'assemblée délibérante a approuvé la convention de labellisation du guichet d'accueil polyvalent en tant que Relais de Services Publics avec les services de l'État.

Le relais a principalement pour mission d'informer le public, de lui expliquer les principes des réglementations les plus couramment appliquées et les demandes qu'elles impliquent, de lui faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques, de préparer et de faciliter les rendez-vous (physiques ou téléphoniques ou par visio conférence) avec les techniciens ou les spécialistes de chaque réseau, afin de rendre ces rencontres encore plus efficaces et mieux coordonnées avec les interventions des autres administrations et organismes publics.

A cet effet, le relais aide à la constitution des dossiers et à leur transmission conjointe aux divers organismes publics et accompagne, si nécessaire, le public dans l'usage d'internet ou de la vidéo communication.

Il ajoute que la commune délègue la gestion du Relais de Services Publics au centre socioculturel qui embauche l'animateur et gère les frais administratifs ainsi que les coûts inhérents aux locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\*APPROUVE la convention relative au relais de services publics avec le centre socioculturel telle que présentée

\*AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

12) Participation financière des actions 2015 au contrat territorial du Haut Lignon – Rapport de M.WEISS.
---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le SICALA est porteur du Contrat Territorial du Haut-Lignon visant à améliorer la qualité des eaux du Lignon ainsi que du barrage de Lavalette.

Notre collectivité est sollicitée pour la mise en œuvre des actions situées sur notre territoire et programmées pour l'année 2015, pour un montant prévisionnel de 8 euros TTC.

Ces actions concernent le suivi de la ressource piscicole en 2015 : des pêches électriques seront réalisées sur le bassin versant pour connaître l'état de la ressource piscicole à mi-parcours du Contrat Territorial.

Aucuns travaux en rivière (restauration des berges ou de la continuité écologique) ne sont envisagés en 2015 sur le territoire de la commune de Saint-Agrève.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

\*APPROUVE la participation financière de la commune de Saint-Agrève au Contrat Territorial du Haut-Lignon pour l'année 2015 à hauteur de 8 euros TTC.

\*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

13) Questions diverses.
-------------------------

Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service des établissements d'accueil de jeunes enfants 2015-2017

Mme VAREILLE informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique de la Caisse d'Allocations Familiales pour le multi-accueil de la commune est nécessaire.

Cette convention couvre la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\*APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service du multi-accueil de la commune

\*AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces relatives à cette dernière.

Pour : 17      Contre : 0      Abstention : 0

Le 6 février 2015 soirée des bénévoles à la salle des arts à partir de 19h00.

M.WEISS informe les membres du Conseil que l'élection de miss Saint-Agrève se déroulera le 14 mars 2015.

M.JOUVE désapprouve l'élection de Miss Saint-Agrève qu'il juge sexiste.

Par ailleurs, il reconnaît les qualités de la personne à l'origine de cette initiative.

## **Traité transatlantique :**

Brigitte Morel rend compte des réunions d'information sur le traité TAFTA , traité de libre échange entre l'Union Européenne et les Etats Unis d'Amérique, auxquelles étaient invités les conseillers municipaux de Saint-Agrève, le 18 janvier 2015 au Cheylard et le 23 janvier 2015 à Saint-Martin de Valamas.

Après avoir largement échangé avec les lobbies privés, sans que les peuples des 28 gouvernements européens et les parlementaires nationaux ne soient informés ni consultés, la commission européenne propose un texte pour la négociation.

Les 28 gouvernements européens signent le mandat de négociation le 14 juin 2013.

En ce moment, la Commission Européenne discute ce mandat avec les USA .

L'aboutissement de ce traité est prévu pour 2015.

Les accords s'appliqueront aux Etats mais aussi aux Régions, aux Départements, aux Communes.

A travers ce traité, certaines craintes peuvent s'exprimer concernant :

### **Le règlement des différends entre Investisseurs et Etat : (articles 23,32,45)**

**Si une firme privée estime que son profit est amoindri par une règle de l'Etat elle peut porter plainte contre lui.**

**L'affaire est portée devant un tribunal privé d'arbitrage constitués d'avocats.**

- Il existe un traité du même style le traité ALENA entre le Canada les USA et le Mexique: en 20 ans le Canada a été attaqué 30 fois par des firmes américaines pour contester des mesures introduites au niveau fédéral,... pour la protection de la santé publique, l'environnement, les énergies alternatives : il a perdu 30 fois. De lourdes compensations financières sont versées par l'état aux firmes privées.

- Autre exemple: le lobby des marchands d'armes pourrait demander la suppression des limites au libre commerce des armes.

### **Questions réglementaires et barrières non tarifaires (article 25)**

- barrières tarifaires : droits de douane baissés pour l'agriculture : problèmes d'indépendance alimentaire et de gestion du territoire
- Il est envisagé de supprimer les obstacles que sont les législations, les réglementations, les normes sociales, sanitaires, phytosanitaires, environnementales ou techniques qui sont jugées par les entreprises comme des mesures visant à protéger le marché intérieur contre la concurrence extérieure par un alignement sur la norme la plus basse.

### **Politiques publiques industrielles impossibles (article 23)**

-en vue de la transition énergétique

-en faveur d'une région défavorisée



-en faveur d'un type d'entreprise  
car si les investisseurs nationaux sont aidés alors il faudra aider les investisseurs étrangers.

### **Commerce des services (article 15)**

L'Union Européenne propose de s'aligner sur le plus haut niveau de libéralisation existant (y compris pour la santé, la sécurité sociale, l'éducation).

En conclusion :

Les normes seront confiées à des firmes privées.

Un état ne pourra plus faire de choix, gérer son pays.

Le conseil municipal décide de prendre une motion sur ce sujet. Un groupe d'élus y travaillera. Elle sera présentée lors du prochain conseil municipal.

M.JOUVE est inquiet du débit de la fontaine de la place de Verdun, le Maire précise qu'une analyse de la situation et des essais sont en cours par les services techniques de la commune.

M.JOUVE remercie M.MARCAILLOU et M.CHANTRE Éric qui se sont rendus auprès des déneigeurs privés. M.MARCAILLOU se rendra à nouveau auprès de ces derniers pour discuter notamment du matériel et des solutions afin d'améliorer le service.

Prochaine séances du Conseil Municipal le 5 mars et le 9 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.